Communiqué de presse

051 / 26

**Montreuil, le 17 juin 2026**

# La Haute Autorité de Santé sanctionne, ordonne, détruit : le centre Thérapeutique et de recherche de Nonette en danger !

Le CTR de Nonette, village situé au sud du Puy-de-Dôme (63), est composé d'un Institut Médico Éducatif, un Établissements d'accueil non médicalisé et un Établissement d'accueil Médicalisé. Il accueille une soixantaine de résident·e·s sur un seul site. Ces résident·e·s ont tous·te·s un long et lourd parcours psychiatrique.

Pour la grande majorité d'entre eux/elles, ce lieu leur permet de trouver une pacification dans la relation aux autres, une stabilisation dans leur comportement et un apaisement dans leur vie intime.

Ces résultats sont le fruit d'un long travail des personnels éducatif et médical (psychiatre, psychologue, psychanalyste, infirmier·ère diplômé·e d'État, assistant·e sociale). Le travail est orienté sur la singularité de chaque résident·e. Pour arriver à trouver le chemin de la singularité, l'enseignement de Lacan est une boussole essentielle. Cet enseignement n'est pas pris comme un dogme mais comme une ouverture vers des possibles où ce qui est le plus singulier est mis en valeur.

Cette valeur peut se révéler comme étant un point d'appui pour affronter la mortification trop présente chez eux. Cette mortification qui les envahit souvent et leur rend la vie si difficile et, ne l'oublions pas, les fait souffrir.
Oui, nous arrivons à des résultats avec cette prise en charge, NE VOUS EN DÉPLAISE MESDAMES, MESSIEURS !

**L'ARS contre les pratiques humanistes.**

Aujourd'hui, l'ARS, ce bras armé du gouvernement, cherche à détruire les pratiques humanistes à l'œuvre en psychiatrie ou dans le médico-social.

L'Agence Régional Sanitaire veut nommer au CTR de Nonette un administrateur provisoire, en arguant d'arguments fallacieux. Le but est de démanteler ce Centre qui, selon la HAS, ne rentre pas dans la normalisation actuelle.

Le principal motif invoqué serait la non-conformité aux dernières recommandations de la HAS relatives à l'autisme, en rapport à l'orientation psychanalytique du Centre.

**Mais ce Centre n'est pas autorisé pour l'accueil des autistes ! Il est autorisé au titre du handicap psychique.**

Cette grossière erreur relève-t-elle de l'incompétence ou d'un parti pris ?
Selon la HAS, une seule méthode serait à même de répondre à toute la souffrance psychique-autisme, handicap psychique, etc. Quelle méconnaissance de la gestion du handicap psychique, quelle normalisation ! Quel saccage pour les personnes concerné·e·s !

**Notre engagement : défendre ce lieu, ses résidents, nos métiers.**

Les personnels du CTR de Nonette, défendent avec acharnement cette orientation de travail qui offre des possibilités d'une vie meilleure aux résidents et qui permet de retrouver du sens à nos métiers du soin et du lien.
Ce sens repose sur une éthique de la responsabilité et une liberté (collective) dans l'accompagnement des résident·e·s. Oui, dans ce lieu nous redonnons aussi goût au travail éducatif et soignant.

Aujourd'hui une lutte s'engage pour que puisse continuer le travail tel que nous le pratiquons au Centre Thérapeutique et de Recherche de Nonette depuis des décennies.

**Nous mènerons cette lutte pour les résident·e·s, pour leurs familles, pour nos métiers.**
**Nous ne laisserons pas détruire ce lieu unique, comptez sur nous !**

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**
*Responsable Communication* - Jérémi Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX